(CE) No. 1907/2006



RHAPSODYVersion 2 / F

Date de révision: 18.10.2023

102000059758 Date d'impression: 18.10.2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial RHAPSODY

UFI 64S3-J07H-E001-3HWD (notification volontaire)

Code du produit (UVP) 88919688

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.

Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair

69009 Lyon France

Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone

.

+33(0)4.72.85.25.25

d'appel d'urgence

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• Bacillus amyloliquefaciens souche QST 713

Mentions de danger

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

(CE) No. 1907/2006



Date d'impression: 18.10.2023

RHAPSODY
Version 2 / F
Date de révision: 18.10.2023

102000059758

l'environnement.

Contient du Bacillus amyloliquefaciens. Peut provoquer des réactions de sensibilisation.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des

yeux/du visage.

2.3 Autres dangers

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée (SC)

Contient 1 milliard UFC/g (équivalent à 14,1 g/l) de bacillus amyloliquefaciens QST 713, soit 1,34 % (m/m)

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS /	Classification	Conc. [%]
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Bacillus amyloliquefaciens souche QST 713		Non classé	1,34

Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

(CE) No. 1907/2006



RHAPSODY 3/11 Version 2/F Date de révision: 18.10.2023

102000059758 Date d'impression: 18.10.2023

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. La victime doit rester allongée en

position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la

maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un

médecin.

Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,

avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les

troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15

minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles

cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se

développe et persiste, consulter un médecin.

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Ingestion

AntiPoison. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

(CE) No. 1907/2006



RHAPSODYVersion 2 / F

Date de révision: 18.10.2023

102000059758 Date d'impression: 18.10.2023
Date d'impression: 18.10.2023

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces

contaminées. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un

équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les

objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur

l'environnement. Nettoyer avec des désinfectants.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de

déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le

sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations

habituelles.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer

séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

(CE) No. 1907/2006



 RHAPSODY

 Version 2 / F
 Date de révision: 18.10.2023

 102000059758
 Date d'impression: 18.10.2023

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une

exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Matériau approprié PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 20) de

type EN149FFP3 ou EN140P3 ou équivalent.

Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et

d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter si ils sont contaminés à l'intérieur, si ils sont percés ou la contamination externe ne peut pas être éliminée.

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0,4 mm

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

Protection des yeux Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine

d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

5.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

blanchisserie industrielle.

(CE) No. 1907/2006



RHAPSODY 6/11 Version 2/F Date de révision: 18.10.2023 102000059758 Date d'impression: 18.10.2023

> En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme suspension Couleur brun clair

Odeur douce, de terre

Seuil olfactif Donnée non disponible Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition 91 °C

Inflammabilité Donnée non disponible Limite d'explosivité, Donnée non disponible supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair > 91 °C

Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la

température d'ébullition.

Température d'autoinflammation

475 °C

Température de décomposition autoaccélérée (TDAA)

Donnée non disponible

pН 5,2 - 5,4 (100 %) (23 °C)

Viscosité, dynamique 10 - 100 mPa.s (21 °C) 10 - 100 mPa.s (21 °C)

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Hydrosolubilité dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Tension superficielle 34 mN/m (25 °C)

Determiné sur le produit non dilué.

Pression de vapeur Donnée non disponible Densité env. 1,05 g/cm3 (20 °C) Densité relative Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible

(CE) No. 1907/2006



 RHAPSODY

 Version 2 / F
 Date de révision: 18.10.2023

 102000059758
 Date d'impression: 18.10.2023

Evaluation nano particules Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Sensibilité aux chocs Pas sensible aux chocs.

Explosivité Non explosif

92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Autres propriétés physico-

chimiques

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter du gel

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 5,19 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Determiné en forme d'aérosol liquide.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Lapin) > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires Pas d'irritation des yeux (Lapin)

(CE) No. 1907/2006



Date d'impression: 18.10.2023

RHAPSODYVersion 2 / F

Date de révision: 18.10.2023

102000059758

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 162 mg/l 3,24 x 10^9

CFU/L

Durée d'exposition: 30 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique.

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 86 mg/l 1,72 x 10^9

CFU/L

Durée d'exposition: 30 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 108 mg/l 2,16 x 10^9 CFU/L

Durée d'exposition: 48 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)) 13 mg/l 2,6 x 10^8 CFU/L

Durée d'exposition: 48 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 1,6 x 10^6 CFU/mL

Durée d'exposition: 21 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique.

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)) 7,9 x 10⁵ CFU/mL

Durée d'exposition: 21 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité des plantes NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) >= 100 mg/l

(CE) No. 1907/2006



 RHAPSODY
 9/11

 Version 2 / F
 Date de révision: 18.10.2023

 102000059758
 Date d'impression: 18.10.2023

aquatiques La valeur fournie concerne la matière active technique.

LOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 100 mg/l

La valeur fournie concerne la matière active technique.

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service

de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme

EcoDDS pour les produits grand public.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

14.1 - 14.5 Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

(CE) No. 1907/2006



 RHAPSODY

 Version 2 / F
 Date de révision: 18.10.2023

 102000059758
 Date d'impression: 18.10.2023

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS: U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Sans nomenclature

Prévention médicale

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%
CIx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la toxicité aiguë

IATA International Air Transport Association: Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

(CE) No. 1907/2006



 RHAPSODY

 Version 2 / F
 Date de révision: 18.10.2023

 102000059758
 Date d'impression: 18.10.2023

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 1 : Identification de la substance/du

mélange et de la société/de l'entreprise.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.